COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES**
Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20 Pour : 20	L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. Date de la convocation : 21 février 2018

REÇU LE :
- 8 MARS 2018
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Alain D'ORSO

N° 4486

OBJET :

Effacement des réseaux chemin du Pré Jugé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 11 juillet 2017 concernant l'effacement des réseaux chemin du Préjugé, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication des opérations suivantes (5 AS 252 / 253 / 254) :

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG : 9 373 €
Part gérée par le Syndicat : 37 840 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 11 912 €
Total 59 125 €

Ces travaux, détaillés dans l'annexe descriptive jointe, seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **23 375 €**. Le détail est précisé dans la convention également jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de valider l'APS et de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'Avant-Projet Sommaire.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- **Sollicite** l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 8 MARS 2018 Affiché le : - 8 MARS 2018	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018, **Le Maire,** **Alain PACE**